

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION - RÈGLEMENT 01 274-55

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 25 novembre 2021, le règlement suivant :

**01-274-55 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (01-274) | (dossier 1211066016)**

Ce règlement n'a fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum, a reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 11 janvier 2022.

Ce règlement est entré en vigueur le 11 janvier 2022 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

**FAIT** à Montréal, le 13 janvier 2022

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert